

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Les titres visés n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine intitulée United States Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « U.S. Securities Act »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription de la U.S. Securities Act et des lois applicables sur les valeurs mobilières des États américains. Le présent document d'offre ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de ces titres aux États-Unis. « États-Unis » a le sens qui lui est attribué dans le Règlement S en vertu de la U.S. Securities Act.

DOCUMENT D'OFFRE MODIFIÉ ET MIS À JOUR SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

19 novembre 2024

(modifiant et mettant à jour le document d'offre en langue anglaise sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté daté du 29 octobre 2024)

RESSOURCES CERRO DE PASCO INC.



1. RÉSUMÉ DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement: Ressources Cerro de Pasco Inc. (la « société ») offre 33 333 333 unités (chacune, une « unité ») au prix de 0,30 \$ l'unité, pour un produit brut de 10 000 000 \$ (le « placement ») dans le cadre d'un placement privé dans toutes les provinces du Canada conformément à la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*.

Chaque unité sera composée d'une action ordinaire de la société (une « action ordinaire ») et d'un demi bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon entier, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire additionnelle (une « action sous-jacente ») au prix de 0,50 \$ pour une période 24 mois suivant la date de clôture (telle que définie ci-dessous).

Prix d'offre: 0,30 \$ l'unité (le « prix d'offre »)

Montant du placement: Minimum 10 000 000 \$ dans le cadre du placement et 5 000 000 \$ dans le cadre du placement privé concurrent, pour un produit brut minimal de 15 000 000 \$ (le « placement minimum »), et jusqu'à 17 250 000 \$ en supposant l'exercice de l'option des placeurs (telle que défini aux présentes).

- Date de clôture:** Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le ou vers le 25 novembre 2024 (la « **date de clôture** ») ou à toute autre date convenue entre la société et les placeurs pour compte (tels que définis ci-dessous).
- Bourse:** Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (« **CSE** ») sous le symbole « **CDPR** », sur le marché OCTQB sous le symbole « **GPPRF** » et sur la Bourse de Francfort sous le symbole « **N8HP** ».
- Dernier cours de clôture :** Le 18 novembre 2024, dernier jour de négociation avant la date de ce document d'offre, le cours de clôture des actions ordinaires à la CSE était de 0,295 \$.

La société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, la société déclare ce qui suit:

- ***Elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.***
- ***Elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.***
- ***Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 10 000 000 \$.***
- ***Elle ne clora ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.***
- ***Elle n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.***

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document d'offre contient des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et croyances internes actuelles de la société. Ces énoncés prospectifs et informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant les attentes de la société concernant l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement; et la réalisation du placement et la date de cette réalisation; la réalisation du placement privé concurrent; et la réalisation des objectifs d'affaires de la société ainsi que leurs l'échéancier, les coûts et les bénéfices qui y sont liés. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se rapportent à des événements futurs et aux performances futures et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction sur la base des informations actuellement disponibles à la société. De tels énoncés prospectifs et informations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend à », « potentiel », « est attendu », « anticipés », « ciblé », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit » ou leurs versions négatives ou des variations de tels mots et expressions ou déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peut », « pourrait », « serait », « pourrait » ou « sera » être pris, se produire ou être réalisé. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives sont soumis à une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux reflétés dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives, notamment, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés aux risques inhérents à l'exploration minière, la volatilité des prix, la disponibilité du financement externe à des conditions acceptables ou pas du tout, et le moment auquel Ce financement externe Sera disponible, la possibilité que les résultats futurs de l'exploration ne soient pas conformes aux attentes de la société, l'augmentation des

coûts, la conformité environnementale, les changements dans la législation et la réglementation environnementales et autres réglementation locale, les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, les changements dans les conditions économiques et politiques et d'autres risques liés à l'industrie de l'exploration et du développement miniers ; ainsi que les risques énoncés dans les documents publics de la société déposés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats actuels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives. Bien que la société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats actuels diffèrent sensiblement, il peut y avoir d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou prévus. Pour plus d'informations sur la société et les risques et défis de ses activités, les investisseurs devraient consulter les documents annuels de la société qui sont disponibles sur www.sedarplus.ca. La société ne garantit pas que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats actuels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés et informations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date à laquelle il est fait et, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la société décline toute intention ou obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de circonstances changeantes ou autres.

DEVISE

Sauf indication contraire, toutes les références à « \$ » ou « dollars » dans ce document d'offre se rapportent à des dollars canadiens.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

La société se concentre sur le développement de son principal actif détenu à 100%, la concession minière El Metalurgista, qui comprend des résidus minéraux et des stocks extraits de la mine à ciel ouvert de Cerro de Pasco, dans le centre du Pérou. L'approche de la société à El Metalurgista implique le retraitement et l'assainissement environnemental des déchets miniers et la création de nombreuses opportunités dans le cadre d'une économie circulaire. Il s'agit de l'une des plus importantes ressources en surface au monde.

Développements récents

Le 28 mai 2024, la société a annoncé l'obtention d'une servitude de terrain longtemps attendue par le biais d'une résolution suprême, lui donnant accès aux surfaces correspondant à sa concession El Metalurgista et au projet de résidus de Quiulacocho (le « projet QT »), où la société mène une campagne de forage d'exploration, marquant une étape majeure pour la société. La résolution suprême, signée par le Président du Pérou ainsi que par les ministres de l'Énergie et des Mines, et de l'Agriculture, a mis fin à une longue impasse avec Activos Mineros SAC, une entité publique initialement chargée de la réhabilitation des passifs environnementaux publics résultant de la privatisation de Centromin.

Le 8 juillet 2024, la société a remboursé le montant en principal et intérêts de 920 473,33 \$ dû à Alpha Capital Anstalt, conformément aux termes d'un billet daté du 26 novembre 2021, d'un montant principal initial de 1 500 000 CAD, telle que modifié.

Le 27 août 2024, la société a annoncé avoir achevé une première phase d'études géophysiques visant à délimiter la surface inférieure du gisement de résidus du projet QT et avoir reçu du ministère péruvien de l'Énergie et des Mines l'autorisation requise pour le lancement des activités d'exploration. En conséquence, la société a procédé à l'installation de sa première foreuse et a commencé la phase I de la campagne de forage au projet QT, qui est maintenant terminée.

Le 3 septembre 2024, la société a annoncé une convention de vente d'actions (la « convention ») avec FIC03 Fondo de Inversión Privado (« FIC03 »), une société d'investissement péruvienne contrôlée par Finanzas e Inversiones Corporativas (« FIC ») pour vendre sa mine Santander au Pérou à FIC03. Conformément à la convention, la société a vendu les actions de sa filiale péruvienne Cerro de Pasco Resources Subsidiaria del Peru S.A.C., qui détient la mine de Santander, y compris tous les actifs et passifs qui y sont associés, à FIC03, en échange d'une contrepartie composée d'une composante en espèces de 2,00 \$ et d'un prix variable pouvant atteindre 10 000 000 \$, à calculer, déterminer et payer selon les termes de la convention, à compter de la date du début de la production commerciale dans la cheminée Santander.

Depuis le 31 mars 2024, la société a levé un total de 6 298 000 \$ dans le cadre de placements privés d'un total de 52 980 000 unités de la société. À la suite de sa participation à ces placements privés, M. Eric Sprott est devenu un nouvel initié de la société. M. Sprott détient désormais, directement ou indirectement, 64 749 000 actions ordinaires et 30 000 000 de bons de souscription de la société, représentant environ 14,7 % des actions ordinaires en circulation sur une base non diluée et 20,2 % sur une base partiellement diluée, en tenant compte de l'exercice de ces bons de souscription.

Le 25 octobre 2024, un solde de 1 168 998,58 \$ dû par la société à RiverFort Global Opportunities PCC Ltd. (« **Riverfort** ») en vertu d'un accord d'investissement modifié et mis à jour daté du 31 juillet 2024 conclu entre la société, Cerro de Pasco Sucursal del Peru et RiverFort (l'« entente d'investissement modifiée ») a été converti en 7 793 323 actions ordinaires émises en faveur de Riverfort, mettant ainsi fin à l'entente d'investissement modifiée.

Faits importants

En plus des unités offertes dans le cadre du placement, la société offre également jusqu'à 16 666 667 unités au prix d'offre par le biais d'un placement privé concurrent auprès (i) d'investisseurs admissibles en vertu de dispenses applicables prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, (ii) d'investisseurs à l'extérieur du Canada, y compris des investisseurs résidant aux États-Unis en vertu d'une ou plusieurs dispenses disponibles des exigences d'enregistrement de la U.S. Securities Act, et (iii) d'investisseurs à l'extérieur du Canada et des États-Unis sur une base ne nécessitant pas la qualification ou l'enregistrement de l'un des titres de la société ni que la société soit soumise à des exigences d'information continue, en vertu des lois sur les valeurs mobilières nationales ou étrangères, pour un produit brut supplémentaire pour la société pouvant atteindre 5 000 000 \$ (le « **placement privé concurrent** »).

La clôture du placement est conditionnelle à la clôture du placement privé concurrent. Il est prévu que le placement privé concurrent clôturera en même temps que le placement.

Les placeurs pour compte bénéficient d'une option (l'« **option des placeurs**») permettant d'augmenter la taille du placement privé concurrent jusqu'à concurrence de 2 250 000 \$, en donnant un avis écrit de l'exercice de l'option des placeurs, ou d'une partie de celle-ci, à la société à tout moment jusqu'à trois jours ouvrables avant la date de clôture.

Les titres émis dans le cadre du placement privé concurrent et de l'option des placeurs, le cas échéant, seront soumis à une période de conservation prévue par la législation en valeurs mobilières applicable. Il est conseillé aux acheteurs de consulter leurs propres conseillers juridiques à cet égard.

Il n'y a aucun fait important concernant les titres faisant l'objet du placement qui n'ait été divulgué ailleurs dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La société prévoit utiliser le produit net du placement, ainsi que les fonds recueillis dans le cadre du placement privé concurrent et de l'option des placeurs (le cas échéant), pour des activités d'exploration sur le projet QT, ainsi que pour ses besoins généraux et son fonds de roulement.

Objectifs commerciaux et jalons	Échéancier visé	Coût projeté
Phase 1 Campagne de forage (40 trous)	Décembre 2024	150 000 \$
Phase 1 Analyses géochimiques	Janvier 2025	400 000 \$
Phase 1 Minéralogie / Métallurgie	Février 2025	200 000 \$
Phase 2 Campagne de forage (200 trous)	Novembre 2025	3 000 000 \$
Phase 2 Analyses géochimiques	Décembre 2025	800 000 \$
Phase 2 Minéralogie / Métallurgie	Janvier 2026	600 000 \$

3. EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse du placement minimum seulement	Dans l'hypothèse du placement minimum et de l'option des placeurs
A	Montant à recueillir en vertu du placement	10 000 000 \$	10 000 000 \$
B	Commissions de placement et frais ⁽¹⁾	600 000 \$	600 000 \$
C	Frais d'émission estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	300 000 \$	300 000 \$
D	Produit net du placement : D = A - (B+C)	<u>9 100 000 \$</u>	<u>9 100 000 \$</u>
E	Fonds de roulement au 31 octobre 2024 ⁽²⁾	(5 242 943) \$	(5 242 943) \$
F	Sources de financement supplémentaires	4 700 000 \$ ⁽³⁾	6 815 000 \$ ⁽⁴⁾
G	Total des fonds disponibles : G = D+E+F	8 557 057 \$	10 672 057 \$

Notes :

- (1) En supposant qu'il n'y ait aucune vente en vertu de la liste du président (telle que définie ci-dessous).
- (2) Bien que la société ait déclaré dans ses documents d'information continue déposés antérieurement qu'elle devait un montant de 5 781 000 \$ (4 139 000 \$ US) à Trevali Mining Corporation, elle ne reconnaît pas devoir ce montant et contestera toute réclamation qui pourrait être déposée à cet effet.
- (3) En supposant la réalisation du placement privé concurrent pour un produit brut de 5 000 000 \$, net d'une commission en espèces de 300 000 \$ (représentant 6 % du produit brut, en supposant qu'il n'y ait aucune vente en vertu de la liste du président).
- (4) En supposant la réalisation du placement privé concurrent pour un produit brut de 5 000 000 \$ et l'exercice de l'option des placeurs pour un produit brut supplémentaire de 2 250 000 \$, net d'une commission en espèces de

435 000 \$ (représentant 6 % du produit brut, en supposant qu'il n'y ait aucune vente en vertu de la liste du président).

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse du placement minimum seulement	Dans l'hypothèse du placement minimum et de l'option des placeurs
Phase 1 Campagne de forage (40 trous)	150 000 \$	150 000 \$
Phase 1 Analyses géochimiques	400 000 \$	400 000 \$
Phase 1 Minéralogie / Métallurgie	200 000 \$	200 000 \$
Phase 2 Campagne de forage (200 trous)	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Phase 2 Analyses géochimiques	800 000 \$	800 000 \$
Phase 2 Minéralogie / Métallurgie	600 000 \$	600 000 \$
Frais généraux et d'administration	2 400 000 \$	2 400 000 \$
Fonds de roulement	1 007 057 \$	3 122 057 \$
Total: égal à la ligne G du tableau précédent	8 557 057 \$	10 672 057 \$

La répartition mentionnée ci-dessus représente les intentions de la société quant à l'utilisation du produit en fonction des connaissances, de la planification et des attentes actuelles de la direction de la société. Bien que la société ait l'intention d'utiliser le produit du placement tel qu'indiqué ci-dessus, des circonstances pourraient survenir où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds pourrait être jugée prudente ou nécessaire et pourrait différer sensiblement de ce qui précède, car les montants effectivement alloués et dépensés dépendront de plusieurs facteurs, y compris la capacité de la société à exécuter son plan d'affaires et ses objectifs de financement.

La société a enregistré des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation et a déclaré une perte nette de 3 726 460 \$US pour la période de trois mois complétée le 30 juin 2024. La société prévoit que les flux de trésorerie négatifs d'exploitation se poursuivront aussi longtemps qu'elle sera au stade d'exploration et, dans la mesure où la société enregistre des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation dans les périodes futures, le produit net du placement pourrait être utilisé pour financer ces flux de trésorerie négatifs d'exploitation dans les périodes futures.

Les états financiers intermédiaires les plus récents de la société incluaient une note sur la continuité d'exploitation. Étant donné que la société est en phase d'exploration, la recouvrabilité des montants pour l'exploration et l'évaluation des actifs et la capacité de la société à poursuivre son exploitation dépendent de la découverte de réserves économiquement récupérables, du support continu des fournisseurs de la société, de la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire pour continuer l'exploration, l'évaluation, le développement, la construction et finalement la cession de ces actifs. Le placement vise à permettre à la société de continuer à explorer ses propriétés et ne devrait pas affecter la décision d'inclure une note de continuité d'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Produit de financements au cours des 12 derniers mois	Utilisation projetée du produit	Utilisation réelle des fonds
26 septembre 2024 : placement privé d'unités pour un produit brut de 3 000 000 \$	Utilisation projetée du produit net du placement pour le forage, l'échantillonnage, la métallurgie et le fonds de roulement général.	Aucune variation par rapport à l'emploi projeté. Le produit net a été utilisé pour la campagne de forage en cours.
8 juillet 2024 : placement privé d'unités pour un produit brut de 3 298 000 \$	Utilisation projetée du produit net du placement pour le forage et le fonds de roulement général.	Aucune variation importante par rapport à l'emploi projeté. Le produit net a été utilisé pour rembourser les montants dus en vertu d'ententes de financement, pour le forage, pour le fonds de roulement général et pour les besoins généraux de la société.
15 au 28 mars 2024 : placement privé de reçus de souscription pour un produit brut de 2 560 000 \$	Utilisation projetée du produit net du placement pour payer toute contrepartie, compensation ou concept similaire requis en lien avec la Résolution Suprême et pour les besoins généraux de la société.	Aucune variation par rapport à l'emploi projeté. Les fonds ont été utilisés pour verser environ 1 million de dollars américains à la Banque nationale du Pérou, tel que requis dans le cadre de la Résolution Suprême, et pour les besoins généraux de la société.
28 mars 2024 : placement privé d'unités pour un produit brut de 285 000 \$	Utilisation projetée du produit net du placement pour les besoins généraux à court terme de la société.	Aucune variation par rapport à l'emploi projeté. Le produit net a été utilisé pour les besoins généraux à court terme de la société.
20 novembre 2023 au 22 janvier 2024 : placement privé d'unités pour un produit brut de 2 000 000 \$	Utilisation projetée du produit net du placement pour le développement du projet QT et pour les besoins généraux de la société.	Aucune variation par rapport à l'emploi projeté. Le produit net a été utilisé pour le développement du projet QT et pour les besoins généraux de la société.

4. FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

SCP Resource Finance LP, pour son propre compte et celui d'un syndicat de placeurs pour compte (ci-après collectivement désignés les « **placeurs pour compte** »), agira en qualité de placeur pour compte sur la base des « meilleurs efforts » dans le cadre du placement et du placement privé concurrent.

Les placeurs pour compte recevront une commission en espèces représentant 6 % du produit brut du placement et du placement privé concurrent, incluant le produit brut résultant de l'exercice de l'option des placeurs, le cas échéant (sous réserve d'un taux réduit à l'égard des ventes faites auprès d'investisseurs inclus à la liste du président (la « **liste du président** »)).

La société émettra également aux placeurs pour compte un nombre de bons de souscription non-transférables (les « **bons de souscription des placeurs** ») égal à 6 % du nombre d'unités vendues aux termes du placement et du placement privé concurrent, incluant les unités émises en raison de l'exercice de l'option des placeurs, le cas échéant (sous réserve d'un nombre réduit à l'égard de ventes d'unités à des investisseurs inclus à la liste du président). Chaque bon de souscription des placeurs permettra à son détenteur d'acheter une unité au prix d'offre pendant une période de 24 mois.

Les placeurs pour compte se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

À la connaissance de la société, elle n'est pas un « émetteur relié » ou un « émetteur associé » aux placeurs pour compte, au sens où ces termes sont définis dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

5. DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la société l'un des droits suivants:

- (a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;**
- (b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres. Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts. On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur ?

Vous pouvez accéder au dossier d'information continue de la société à www.sedarplus.ca ou au site Web de la Société à <https://www.pascoresources.com/>.

Veillez vous référer à l'Annexe A – « Reconnaissances, engagements, déclarations et garanties des investisseurs » jointe aux présentes.

Les investisseurs potentiels devraient lire ce document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les aspects fiscaux, juridiques, les facteurs de risque et autres de leur investissement.

7. DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 19 novembre 2023, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 19 novembre 2024.

(s) Guy Goulet

Guy Goulet
Chef de la direction

(s) James J. Cardwell

James J. Cardwell
Chef de la direction financière

ANNEXE A

RECONNAISSANCES, ENGAGEMENTS, DÉCLARATIONS ET GARANTIES DES INVESTISSEURS

Chaque souscripteur d'unités (un "investisseur") dans le cadre du placement fait, et est réputé faire, les reconnaissances, engagements, déclarations et garanties suivants à la société et aux agents à la date des présentes et à la date de clôture :

- (a) L'investisseur confirme qu'il (i) possède les connaissances et l'expérience en matière de finances et d'affaires pour être capable d'évaluer les avantages et les risques de son investissement dans les unités (y compris la perte potentielle de tout son investissement); (ii) est conscient des caractéristiques des unités et comprend les risques liés à un investissement dans celles-ci; et (iii) est capable de supporter le risque économique de la perte de son investissement dans les unités et comprend qu'il peut perdre la totalité de son investissement dans les unités;
- (b) L'investisseur réside dans la juridiction divulguée aux agents ou à la société, l'investisseur a été sollicité pour acheter dans cette juridiction, et l'investisseur n'a pas acquis cette résidence uniquement dans le but d'acquérir les unités offertes dans le cadre du placement;
- (c) L'investisseur est informé des lois sur les valeurs mobilières applicables dans la juridiction où il réside, ou a été conseillé de manière indépendante à cet égard, et la souscription des unités par l'investisseur ne contrevient à aucune législation sur les valeurs mobilières applicable dans la juridiction où il réside et n'entraîne aucune obligation pour la société de : (i) préparer et déposer un prospectus ou un document similaire, ou d'enregistrer les unités ou de s'enregistrer auprès d'une autorité gouvernementale ou réglementaire ou de déposer un rapport ou un avis; ou (ii) être soumis à des obligations de divulgation continue en vertu de la législation sur les valeurs mobilières de cette juridiction. L'investisseur accepte de fournir les preuves de conformité à toutes ces questions que la société ou les agents pourraient demander;
- (d) À moins que l'investisseur n'ait séparément remis à la société et aux agents une lettre de déclaration américaine (auquel cas l'investisseur fait les déclarations, garanties et engagements qui y sont énoncés), l'investisseur (i) n'est pas aux États-Unis d'Amérique, dans ses territoires ou possessions, dans un État des États-Unis ou dans le District de Columbia (collectivement, les "États-Unis") et n'est pas une "personne américaine" ("*U.S. person*") tel que ce terme est défini dans le règlement S de la U.S. Securities Act (telle que définie ci-dessous) (une "personne américaine"), (ii) était en dehors des États-Unis au moment où l'ordre d'achat des unités a été émis, (iii) ne souscrit pas aux unités pour le compte ou au bénéfice d'une personne aux États-Unis ou d'une personne américaine, (iv) ne souscrit pas aux unités pour les revendre aux États-Unis, (v) n'a pas reçu d'offre pour les unités aux États-Unis, (vi) n'acquiert pas les unités dans le cadre d'un plan ou d'un schéma visant à contourner les exigences d'enregistrement de la U.S. Securities Act et (vii) n'acquiert pas les unités à la suite de "méthodes de vente dirigées" ("*directed selling efforts*") tel que ce terme est défini dans le règlement S de la U.S. Securities Act;
- (e) L'investisseur est conscient que les unités n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la *United States Securities Act de 1933*, telle que modifiée (la "U.S. Securities Act") ou les lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis et que les unités ne peuvent être offertes, vendues ou autrement cédées, directement ou indirectement, aux États-Unis, dans un État ou un territoire des

États-Unis ou dans le District de Columbia, sans enregistrement en vertu de la U.S. Securities Act et de toutes les lois sur les valeurs mobilières des États applicables ou en conformité avec les exigences d'une dispense applicable à ces exigences d'enregistrement et il reconnaît que la société n'a aucune obligation ou intention actuelle de déposer une déclaration d'enregistrement en vertu de la U.S. Securities Act pour la vente ou la revente des unités;

- (f) Les fonds représentant le montant total de la souscription qui seront avancés par l'investisseur à la société dans le cadre du placement ne représentent pas des produits de la criminalité aux fins de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (Canada) (la "LRPCFAT") ou aux fins de la loi américaine *Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act*, telle que modifiée de temps à autre (le "PATRIOT Act") et l'investisseur reconnaît que la société peut à l'avenir être tenue par la loi de divulguer le nom de l'investisseur et d'autres informations concernant la souscription des unités par l'investisseur, de manière confidentielle, en vertu de la LRPCFAT et du PATRIOT Act, et que, à sa connaissance : (i) aucun des fonds de la souscription fournis par l'investisseur (A) n'a été ou ne sera dérivé d'une activité jugée criminelle en vertu des lois du Canada, des États-Unis ou de toute autre juridiction; ou (B) n'est offert pour le compte d'une personne qui n'a pas été identifiée à l'investisseur; et (ii) il informera rapidement la société si l'investisseur découvre que l'une de ces déclarations cesse d'être vraie, et fournira à la société les informations appropriées à cet égard;
- (g) Ni la société, ni les agents, ni aucun de leurs administrateurs, employés, dirigeants, affiliés ou agents respectifs n'ont fait de déclarations écrites ou orales à l'investisseur : (i) que toute personne revendra ou rachètera les unités ou (ii) que toute personne remboursera tout ou partie du montant de la souscription; ou (iii) quant au prix ou à la valeur future des unités;
- (h) L'investisseur n'achète pas les unités en connaissance de toute information importante concernant la société n'ayant pas été généralement divulguée. Les unités de l'investisseur ne sont pas achetées par l'investisseur à la suite de, ni l'investisseur n'a connaissance de, tout fait important (tel que défini dans les lois, règlements et règles sur les valeurs mobilières, et les décisions et politiques générales et les interprétations écrites, incluant les instruments multilatéraux ou nationaux, des autorités de réglementation des valeurs mobilières de la juridiction où l'investisseur réside ou est soumis (les "lois sur les valeurs mobilières")) ou tout changement important (tel que défini dans les lois sur les valeurs mobilières) concernant la société qui n'a pas été généralement divulgué et la décision de l'investisseur de présenter cette offre et d'acquérir les unités de l'investisseur n'a pas été prise à la suite de toute déclaration orale ou écrite quant aux faits ou autrement faite par, ou au nom de, la société ou toute autre personne et est basée entièrement sur le document d'offre;
- (i) Si requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables ou la société, l'investisseur exécutera, livrera et déposera ou assistera la société dans le dépôt de tels rapports, engagements et autres documents concernant l'émission et/ou la vente des unités tel que requis par toute commission des valeurs mobilières, bourse de valeurs ou autre autorité réglementaire;
- (j) La société s'appuie sur une dispense de l'obligation de fournir à l'investisseur un prospectus en vertu des lois sur les valeurs mobilières et, en conséquence de l'acquisition des unités conformément à une telle dispense, l'investisseur peut ne pas recevoir l'information qui serait autrement requise en vertu des lois sur les valeurs mobilières;
- (k) Si l'investisseur est :

- (i) une société, l'investisseur est dûment constitué et est valablement existant en vertu des lois de sa juridiction de constitution et possède tous les pouvoirs légaux et corporatifs nécessaires pour souscrire aux unités selon les modalités énoncées dans ce document d'offre;
 - (ii) une société de personnes, un syndicat ou une autre forme d'organisation non constituée en personne morale, l'investisseur a la capacité légale et l'autorité nécessaires pour souscrire aux unités selon les modalités énoncées dans ce document d'offre et a obtenu toutes les approbations nécessaires à cet égard; ou
 - (iii) un individu, l'investisseur est majeur et est légalement compétent pour souscrire aux unités selon les modalités énoncées dans ce document d'offre;
- (l) L'investisseur est responsable d'obtenir les conseils juridiques et fiscaux qu'il juge appropriés en lien avec la souscription des unités et les transactions envisagées dans le cadre de ce document d'offre, et l'investisseur ne se fie pas aux conseils juridiques ou fiscaux fournis par la société ou ses conseillers;
- (m) La souscription des unités et l'achèvement des transactions décrites ici par l'investisseur ne provoqueront aucune violation importante, ni ne seront en conflit avec, ni ne constitueront un manquement important à, ni ne créeront un état de fait qui, après notification ou expiration d'un délai, ou les deux, constituerait un manquement important à toute disposition des documents constitutifs, règlements ou résolutions de l'investisseur si l'investisseur n'est pas un individu, les lois sur les valeurs mobilières applicables ou toute autre loi applicable à l'investisseur, tout accord auquel l'investisseur est partie, ou tout jugement, décret, ordonnance, statut, règle ou règlement applicable à l'investisseur;
- (n) L'investisseur a obtenu toutes les autorisations et consentements nécessaires pour lui permettre d'accepter de souscrire aux unités selon les modalités énoncées dans ce document d'offre et l'investisseur a autrement respecté toutes les lois applicables, obtenu les consentements gouvernementaux ou autres nécessaires, respecté toutes les formalités requises et payé toutes les taxes d'émission, de transfert ou autres dues dans tout territoire en lien avec l'achat des unités et l'investisseur n'a pris aucune mesure qui entraînera ou pourrait entraîner la société à violer des exigences réglementaires ou légales de tout territoire en lien avec le placement ou la souscription de l'investisseur;
- (o) L'investisseur achète les unités à des fins d'investissement uniquement et non en vue de les revendre ou de les distribuer;
- (p) L'investisseur reconnaît que certains frais et commissions peuvent être payables par la société en lien avec le placement et le placement privé concurrent;
- (q) L'investisseur reconnaît et consent à ce qui suit :
- (i) le fait que la société collecte les informations personnelles de l'investisseur (tel que ce terme est défini en vertu de la législation applicable en matière de protection de la vie privée, y compris, sans s'y limiter, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les*

documents électroniques (Canada) et toute autre législation ou loi provinciale ou fédérale similaire, de remplacement ou supplémentaire en vigueur de temps à autre);

- (ii) la société conserve ces informations personnelles aussi longtemps que la loi ou les pratiques commerciales le permettent ou l'exigent; et
 - (iii) le fait que la société peut être tenue par les lois sur les valeurs mobilières de la province applicable, les règles et politiques de toute bourse de valeurs ou les règles de l'Organisation canadienne de réglementation des investissements à fournir aux autorités réglementaires toute information personnelle fournie en lien avec la souscription d'unités par l'investisseur dans le cadre du placement.
- (r) L'investisseur accepte, reconnaît et consent à ce que la société puisse utiliser et divulguer les informations personnelles de l'investisseur comme suit :
- (i) pour un usage interne concernant la gestion des relations entre et des obligations contractuelles de la société et de l'investisseur;
 - (ii) pour utilisation et divulgation à des fins fiscales, y compris, sans s'y limiter, lorsque la loi l'exige, la divulgation à l'Agence du revenu du Canada;
 - (iii) pour divulgation aux autorités de réglementation des valeurs mobilières, à la bourse et à d'autres organismes de réglementation ayant compétence en ce qui concerne les rapports sur les transactions et les dépôts réglementaires similaires;
 - (iv) pour utilisation et divulgation à une autorité gouvernementale ou autre conformément aux lois sur le blanchiment d'argent, la lutte contre le terrorisme ou des lois similaires, y compris la LRPCFAT ou le Patriot Act;
 - (v) pour divulgation à une autorité gouvernementale ou autre à laquelle la divulgation est requise par ordonnance judiciaire ou citation à comparaître imposant une telle divulgation et lorsqu'il n'y a pas d'alternative raisonnable à cette divulgation;
 - (vi) pour divulgation aux conseillers professionnels de la société en lien avec l'exécution de leurs services professionnels;
 - (vii) pour divulgation à toute personne lorsque cette divulgation est nécessaire pour des raisons commerciales légitimes et est faite avec le consentement écrit préalable de l'investisseur;
 - (viii) pour divulgation à un tribunal déterminant les droits des parties en vertu de ce document d'offre; ou
 - (ix) pour utilisation et divulgation tel qu'autrement requis ou permis par la loi.
- (s) L'investisseur reconnaît qu'il a été informé de ce qui suit et y consent :
- (i) la société peut transmettre aux autorités ou commissions de réglementation des valeurs mobilières, y compris la CSE, certaines informations personnelles concernant l'investisseur,

y compris, sans s'y limiter, le nom complet de l'investisseur, son adresse résidentielle et son numéro de téléphone, le nombre d'unités achetées par l'investisseur et le prix total de souscription payé pour ces unités, la dispense de prospectus invoquée par la société et la date de distribution des unités;

- (ii) ces informations sont collectées indirectement par les autorités ou commissions de réglementation des valeurs mobilières en vertu de l'autorité qui leur est accordée en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables;
- (iii) ces informations peuvent être collectées, utilisées et divulguées par la CSE conformément aux règles et politiques du CSE en vigueur de temps à autre;
- (iv) ces informations personnelles sont collectées dans le but de l'administration et de l'application des lois sur les valeurs mobilières applicables; et
- (v) l'investisseur peut contacter le fonctionnaire public applicable pour toute question concernant la collecte indirecte de ces informations par l'autorité ou la commission de réglementation des valeurs mobilières applicable.